



## Droits de succession

-----  
Par mimi79

bonjour je vous explique mon pere est décédé il y a 23 ans je viens d'apprendre que sa succession n'a jamais été réglée a l'époque il était remarié il avait une soeur et une mere encore en vie a l'époque nous étions mineurs aujourd'hui pour la vente d'un local dont il avait une part dessus on nous réclame de payer les droits de succession est ce a nous ses enfants a payer??  
merci pour votre réponse